

PROCES –VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2009

L'an Deux Mil neuf, le 11 Décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard LACÈUILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Décembre 2009

Présents : M. LACÈUILLE / M. DEVAINE / Mme PELLETIER / MM. MIRGALET / M. GUILLEMETEAU / M. FOUCAUD / BORDES / Mmes LACOMBE / CALVET / M. ALONSO / Mmes MANDIN / BERNARDEAU.

Pouvoir: M. OLLIVIER

Absent : M. MARTIN

Secrétaire de séance : Mme MANDIN.

ADMISSION EN NON VALEUR REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Suite à une liquidation judiciaire et à l'insolvabilité du débiteur, la somme de 400,60 € correspondant à la redevance assainissement collectif 2006 et 2007 d'un usager de ce service communal sera admise en non valeur.

REVISION DES LOYERS AU 1^{er} JANVIER 2010 :

Considérant l'indice du coût de la construction et l'indice des loyers commerciaux du 2^{ème} trimestre, les loyers suivants seront fixés à compter du 1^{er} Janvier 2010 comme suit :

Bureau de Poste : 10 129,59 € par an
Boulangerie : logement + commerce 1 184,06 € TTC par mois
Permanence sociale du Conseil Général : 4 433,76 € par an

REVISION DU TARIF DES DROITS DE PLACE :

A compter du 1^{er} janvier 2010, le tarif des droits de place sera fixé comme suit :

- Camion outillage et autres : 120 €
- Emplacement de 5 à 10 m : 1,20 €
- Tous les 5m supplémentaires : 1,20 €

Conformément à la décision prise lors du précédent Conseil Municipal, compte tenu de la conjoncture actuelle et afin de ne pas alourdir les charges des familles, le tarif des autres

services publics communaux (garderie, cantine, locations de salles, concessions du cimetière) n'augmentera pas en 2010.

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU CHŒUR DE L'ÉGLISE – TYPE DE PROCEDURE DE MARCHE :

Compte tenu du coût estimatif des travaux avoisinant les 90 000 € H.T et selon l'article 28 du code des marchés publics un marché selon la procédure adapté sera conclu pour l'ensemble de ces travaux qui font l'objet d'un lot unique : Echafaudages – Maçonnerie – Pierre de taille.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DU SIVOS DE COGNAC :

Le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 118 € aux frais de gestion du SIVOS « Mareuil – Courbillac – Plaizac – Sonneville » pour un enfant domicilié dans la Commune inscrit pour l'année scolaire 2009 / 2010 dans un établissement de Cognac.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE POUR LA LUTTE CONTRE LES PESTICIDES :

A la demande du Pays du Ruffécois dans le cadre de son projet de sensibilisation des collectivités et du grand public à la réduction de l'utilisation des pesticides, la commune s'engage à renoncer à l'utilisation de pesticide pour le désherbage, la lutte contre les champignons et les ravageurs dans les espaces publics accueillant des enfants

PROPOSITION DE REMPLACEMENT DU COPIEUR DE L'ABBAYE :

La proposition de RICOH pour le remplacement du copieur actuel de l'Abbaye par un copieur couleur multifonctions MPC 2800 en contrat location avec maintenance du matériel pour un coût trimestriel de 350 € H.T est acceptée.

NOUVEAUX TARIFS A LA REGIE DE L'ABBAYE :

Le tarif des interventions ou conférences culturelles sur un site extérieur est fixé à 75 €

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire fait savoir que l'opération concernant l'aménagement d'un jardin thérapeutique dans le Parc de l'Abbaye à proximité du Foyer Résidence sera subventionnée à hauteur de 80 % dans le cadre de fonds régionaux et européens.

M. DEVAINE propose de vendre le véhicule PEUGEOT 403 « ancien corbillard » inutilisé depuis de nombreuses années qui encombre une partie de l'atelier municipal. Le Conseil est favorable à cette idée et suggère d'entreprendre les démarches nécessaires.

Puis il rend compte des travaux en cours d'exécution par l'entreprise MOREAU au Club des Aînés dans le parc ainsi que des réponses des entreprises consultées pour des tra-

vaux de peinture à prévoir sur les menuiseries extérieures de la Mairie et du Foyer Résidence de l'Abbaye.

M. GUILLEMETEAU signale que l'accès à ECOMARCHE à pied par la Route des Platanes « côté cimetière » est dangereux. S'agissant d'une route départementale un aménagement sera demandé auprès des services compétents de l'Équipement.

M. FOUCAUD demande si l'on peut réparer l'horloge extérieure de la Mairie.

Mme LACOMBE fait remarquer que le panneau d'affichage de Nitrat a été détérioré et que l'affichage n'est plus lisible.